



PRÉFET DE LA SAVOIE

Pôle Animation du Territoire
Bureau de l'Aménagement du Territoire et
du développement économique

AP n°2020 / 86 /SPA

Arrêté du 26 juin 2020
portant modification du comité consultatif de la réserve naturelle du Plan de Tueda

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.332-1 à L.332-19 et R.332-15 et suivants;

VU le décret n°90-629 du 12 juillet 1990 portant création de la réserve naturelle du Plan de Tueda – commune des Allues ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1990 portant création du comité consultatif de la réserve naturelle du Plan de Tueda – commune des Allues ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/68/SPA du 15 mai 2019 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle du Plan de Tueda – commune des Allues ;

VU le renouvellement du Conseil Municipal de la commune des Allues suite aux élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU la délibération n°62/2020 du 4 juin 2020 du Conseil Municipal des Allues portant désignation de ses représentants au sein du Comité Consultatif de la réserve naturelle du Plan de Tueda ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LOISEAU, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Albertville ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le comité consultatif de la réserve naturelle du Plan de Tueda est modifié de la manière suivante concernant les représentants de la commune figurant au III – collège des élus locaux ci-dessous. Le reste est sans changement.

I – PRESIDENT :

Le Préfet de la Savoie ou son représentant

II – COLLEGE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS :

Usagers :

- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie - ou son représentant
- M. le Président du Bureau des Guides de Méribel - ou son représentant
- M. le Directeur de l'Ecole de Ski de Méribel - ou son représentant
- M. le Directeur Opérationnel de Site - Société des Trois Vallées - ou son représentant

- M. le Président de la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - ou son représentant
- M. le Président du Club Alpin Français de Moûtiers Haute Tarentaise - ou son représentant
- M. le représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Savoie

III – COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

Département :

- Mme la conseillère départementale du canton de Moûtiers
- M. le conseiller départemental du canton de Moûtiers

Commune :

- M. Thierry MONIN – Maire des Allues
- Mme Florence SURELLE– conseillère municipale – Mairie des Allues
- Mme Catherine GIACOMETTI – conseillère municipale – Mairie des Allues
- M. Thibaud FALCOZ – conseiller municipal – Mairie des Allues
- M. François-Joseph MATHÉX – conseiller municipal – Mairie des Allues
- M. Mathieu TATOUT– conseiller municipal – Mairie des Allues

IV- COLLEGE DES PERSONNALITES SCIENTIFIQUES ET ASSOCIATIONS AGREES

- M. le Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie - ou représentant
- M. le Président de la FRAPNA Savoie - ou son représentant
- M. le Président de l'Association Vivre en Tarentaise - ou son représentant
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Savoie - ou son représentant
- M. Etienne DAMBRINE - Université de Savoie - Laboratoire Carrtel - ou son représentant
- M. le représentant de l'Observatoire des Galliformes de montagne
- Un membre du Conseil Scientifique du Parc National de la Vanoise qui sera désigné par ce même Conseil Scientifique

V- COLLEGE DES ADMINISTRATIONS CIVILES, MILITAIRES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ETAT :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Savoie - ou son représentant
- Mme la Directrice du Parc National de la Vanoise - ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts - ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Office Français de la Biodiversité - ou son représentant
- M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de l'arrondissement d'Albertville - ou son représentant

ARTICLE 2 : Le mandat de l'ensemble des membres du comité consultatif expire le 14 mai 2024.

ARTICLE 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Albertville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Sous-Préfet d'Albertville,

Frédéric LOISEAU